



COMMUNICATION AUX MEDIAS

CYCLISME

L'AUDIENCE DANS L'AFFAIRE CONTADOR AURA LIEU EN NOVEMBRE 2011

Lausanne, le 26 juillet 2011 - Dans le cadre de l'arbitrage entre l'Union cycliste internationale (UCI) & l'Agence mondiale anti-dopage (AMA), d'une part, et Alberto Contador & la Fédération espagnole de cyclisme (RFEC), d'autre part, le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a donné son accord pour un deuxième échange de mémoires écrits entre les parties, ainsi que pour l'établissement d'un nouveau calendrier de procédure. La demande a été formulée par l'AMA avec l'accord unanime des trois autres parties.

Cette demande des parties signifie que l'audience qui était prévue pour les 1^{er}, 2 et 3 août 2011, est annulée et sera fixée à des dates ultérieures, probablement en novembre 2011.

Le deuxième échange de mémoires écrits permettra aux parties de compléter leurs moyens de preuve et leurs arguments en relation à des questions scientifiques particulières.

A la fin du mois de mars 2011, l'UCI et l'AMA avaient déposé chacune un appel auprès du TAS contre la décision de la RFEC exonérant Alberto Contador de toute sanction suite à un contrôle anti-dopage positif à la substance clenbuterol. L'audience du TAS était initialement prévue les 6, 7 et 8 Juin 2011, mais a été repoussée au 1^{er}, 2 et 3 août 2011 à la demande des parties. Les nouvelles dates d'audience seront fixées dans les prochains jours et seront communiquées par l'intermédiaire du site du site internet (www.tas-cas.org).